

***Rapport d'Audit global au 31
décembre 2018***

Avril 2019

I.	Mandat des contrôleurs ;	3
II.	Informations générales sur le SFD	3
1.	Présentation de l'institution	3
III.	Principales observations des contrôleurs	5
IV.	Mise en œuvre aux dispositions réglementaires régissant les SFD et aux textes internes	5
✓	Respect des principes comptables et plan des comptes prévu dans le RCSFD	6
✓	Respect des dispositions organisant le commissariat aux comptes	6
✓	Respect des règles et normes (ratios) prudentielles applicables aux SFD	7
V.	Situations particulières sur les cas de malveillance, de conflits d'intérêts et d'exercices d'activités non prévues ;	8
VI.	Constats sur le non-respect des politiques et procédures internes par les dirigeants, les employés et les personnes apparentées.	9
VII.	Appréciation de la gestion des crédits et le suivi du recouvrement des prêts ;	12
VIII.	Modalités de gestion de l'épargne et le suivi des comptes inactifs.	15
IX.	Evaluation des procédures budgétaires.	16
IX.1	Sur les procédures budgétaires et leur mise en œuvre.	16
IX.1	Sur les comptes de régularisations	18
X.	Evaluation de la mise en œuvre des accords ou conventions liant le SFD à ses partenaires, le cas échéant.	19
XI.	Evaluation du suivi de la mise en œuvre des conclusions des rapports d'inspection et de vérification par les dirigeants élus et par la Direction Générale.	23

I. Mandat des contrôleurs ;

Le service d'audit regroupe en son sein 4 assistants en Audit et Contrôle Interne et la responsable du service Audit et Contrôle Interne. Il est donc chargé de veiller à la sauvegarde du patrimoine de l'institution. Le service décline ses attributions à travers un plan annuel d'audit et de contrôle qui vise à :

- Assurer la transparence des opérations et l'exactitude des transactions ;
- Contrôler, surveiller, auditer, mesurer analyser et corriger les activités de l'institution;
- Veiller au respect des normes et de la réglementation au sein de l'institution ;
- Suivre les tendances et l'évolution de l'environnement du contrôle.

Des passages réguliers sont effectués au niveau des guichets et du siège, tous les aspects de l'institution sont contrôlés à travers des thématiques bien définies.

II. Informations générales sur le SFD

1. Présentation de l'institution

Dénomination	GR oupe d'Accompagnement à l' IN vestissement et à l' E pargne (GRAINE)
Historique	Le Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Epargne (GRAINE), est une institution de micro finance de type sociétaire créée en août 2006 par la transformation du programme de micro finance du Catholic Relief Services/Programme du Burkina Faso (CRS/BF). Le capital de GRAINE Sarl est de un million (1 000 000) de francs CFA reparti comme suit : <ul style="list-style-type: none">• OCADES Caritas Burkina : cinq cent dix mille (510 000) francs CFA soit 51% ;• ONFC : quatre cent quatre-vingt-dix mille (490 000) francs CFA soit 49%.
Statut juridique	Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée (SARL) régie par l'acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique. Son numéro de registre de commerce est BF OUA2016 M 1492 et son numéro IFU 00024558X . Agrément : GRAINE Sarl est inscrit au registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de l'Economie et des Finances sous le numéro A-1320100409 par arrêté n°2012/420/MEF/SG/DGTCP/DMF.
Mission	Contribuer de manière durable à l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations pauvres et défavorisées du Burkina Faso en majorité les femmes en milieu rural et périurbain à travers l'offre des services financiers et non financiers adaptés.
Valeurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect de la dignité humaine,▪ Solidarité,▪ Intégrité,▪ Equité

Principes	<ul style="list-style-type: none">▪ Option préférentielle pour les pauvres ;▪ Subsidiarité,▪ Culture de l'Excellence▪ Transparence.▪ Engagement ;▪ Esprit d'équipe.
-----------	--

Tableau I : Présentation de l'institution

Source : Le Service Audit et de Contrôle Interne

III. Principales observations des contrôleurs

L'on note une insuffisance dans l'animation du dispositif de contrôle interne et du contrôle hiérarchique en témoigne les irrégularités observées au cours de la période sous revue :

- Ils subsistent des opérations qui sont enregistrées sans pièces justificatives c'est notamment les cas des agios bancaires, des règlements d'IRF(impôt sur le revenu foncier) , sur les avances perçues dans le cadre des missions et les transfert de fonds entre la banque et le coffre-fort et du coffre-fort et guichet;
- Des reversements de la collecte de lapetite épargne sans feuilles de billettage ou encore sur les feuilles de billettage la signature de la caissière ou de l'animatrice n'est pas matérialisée;
- Les fiches d'identification ne respectent pas la procédure édictée par les procédures interne,cela se traduit par l'absence de certaines informations sur l'identité des clients(état civil,adresse, testamentaireetc....) ;
- Des retraits sur les comptes des clients sans les mentions obligatoires : billettage des espèces,signature des clients, signature de l'opérateur ;
- Des fiches de trésorerie ne sont pas jointes aux pièces d'approvisionnement et de retrait du guichet pour dépôt en banque ;
- Les outils de gestions qui ne sont pas bien tenus au sein des guichets, il s'agit essentiellement du brouillard manuel ;
- Des dépenses inéligibles au regard des factures car ne comportant pas toutes les mentions générales : date, nom de l'institution.

IV. Mise en œuvre aux dispositions réglementaires régissant les SFD et aux textes internes

L'on note qu'au cours de l'exercice sous revue il n'ya pas eu de dérogation de l'institution GRAINE-SARL par rapport aux dispositions règlementaires, le détail ci-dessous fait le point de cette conformité :

✓ Sur le respect des dispositions de la loi n°023-2009/AN

Le Groupe d'Accompagnement à l'INvestissement et à l'Epargne-Société à Responsabilité Limité (GRAINE-SARL) est inscrit au registre des systèmes financiers décentralisés du Ministère de l'Economie et des Finances sous le numéro **A-1320100409**.

Cet agrément est délivré par Arrêté N°2010/420/MEF/SG/DGTCP/DMF portant Agrément du Groupe d'Accompagnement à l'INvestissement et à l'Epargne (GRAINE-SARL).

Toutefois, l'Arrêté N°2011-419/MEF/SG/DGTCP/DMF du 17 décembre 2011 portant modification de l'Arrêté n°2010-420/MEF/SG/DGTCP/DMF vient préciser que GRAINE -SARL est exonéré de tout impôt direct ou indirect, taxes ou droits afférents aux opérations de collecte de l'épargne et de distribution de crédit.

Le même Arrêté précise que les clients et associés de GRAINE-SARL sont exonérés de tous les impôts et taxes sur les parts sociales, les revenus tirés de leur épargne et les paiements d'intérêts sur les crédits qu'ils ont obtenus de l'institution.

✓ **Respect des principes comptables et plan des comptes prévu dans le RCSFD**

Le plan comptable de GRAINE respecte les conditions de mise en œuvre du plan des comptes prévu par le référentiel comptable spécifique des SFD de la zone UMOA fixées par instructions n°025-02-2009 et n°026-02-2009.

✓ **Respect des dispositions organisant le commissariat aux comptes**

Les états financiers de GRAINE-SARL sont régulièrement certifiés par un commissaire aux comptes nommé par le Conseil de Gestion de GRAINE-SARL pour trois (03) ans.

Le cabinet qui assure ce commissariat aux comptes, le cabinet **CGIC-Afrique**, est inscrit au tableau de l'Ordre National des Experts Comptables ou des Comptables Agréés (ONECCA).

✓ **Respect des règles et normes (ratios) prudentielles applicables aux SFD**

Le tableau suivant fait la synthèse des ratios prudentiels applicables aux SFD fixés par instructions :

Indicateur/Ratio	Norme	Niveau atteint par GRAINE	Observations
Limitation des risques auxquels est exposée une institution	$\leq 200\%$	92,08%	Ratio Respecté
Couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables	$> 100\%$	515,20%	Ratio Respecté
Limitation des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées au sens de l'article 34 de la loi portant réglementation des SFD	$\leq 10\%$	2,16%	Ratio Respecté
Limitation des risques pris sur une seule signature	$\leq 10\%$	6,01%	Ratio Respecté
Norme de liquidité	$> 100\%$	172,68%	Ratio Respecté
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	$\leq 5\%$	0,00%	Ratio Respecté
Constitution de la réserve générale	$\geq 15\%$	-	Report à nouveau est déficitaire
Norme de capitalisation	$\geq 15\%$	47,79%	Ratio Respecté
Limitation des prises de participation	$\leq 25\%$	0,00%	Ratio Respecté

Tableau 2 : Respect des règles et normes (ratios) prudentielles applicables aux SFD

Source : Le Service Audit et Contrôle Interne

Cependant, quelques insuffisances sont à noter par rapport à certaines dispositions réglementaires :

- Les panneaux d'indications ne respectent pas les conditions de la réglementation ;
- L'on note une dégradation des indicateurs de performance.

Le portefeuille à risque de 30 jours est à 11,74%, contre une norme de 5% celui Au 90 jours est passé de 10, 72 jours contre un norme de 4% et celui de 180 jours est de 9,41% contre une norme 3%.

V. Situations particulières sur les cas de malveillance, de conflits d'intérêts et d'exercices d'activités non prévues ;

Au cours de la période sous revue les cas de malveillance sont pour la plupart dû aux employés, cela s'entend des cas de détournements. Les guichets où ces cas ont été détectés sont principalement : le guichet de BOBO2, KOUDOUGOU, NOUNA et CISSIN.

Le total du préjudice subi par l'institution s'élève à **neuf millions cinq cent vingt-sept (9.527.000) FCFA**. Au-delà des pertes il y'a le risque de réputation qui ne pourrait être estimé, car l'institution doit travailler à regagner la confiance au sein de la population où ses préjudices ont été subies :

Les principales causes de ces malversations sont :

- Absence du contrôle hiérarchique et l'absence des mesures d'application des procédures SIG
- L'insuffisance de rotation du personnel du guichet, en effet les mis en cause sont à leur poste depuis 2013. La caissière et le chef de guichet ont, au fil du temps étudié le comportement des clients et ont eu une parfaite connaissance des mouvements des clients DAV ;
- Une faille du logiciel qui fait que les transferts de compte à compte ne sont soumis à un système de double validation ;
- L'attribution du même numéro de compte à deux individus différents ;
- Une totale négligence dans le remplissage des outils de gestion de la collecte PEP ;
- L'absence de supervision de la part du chef de guichet ;
- Une absence d'application des procédures et politiques en matière de gestion du crédit et de l'épargne ;
- Une imperfection du SIG qui ne permet pas un déclassement des comptes dormants ;
- Une insuffisance dans la formation des agents par la hiérarchie ;
- Une absence de supervision du chef d'agence sur les guichets ;
- Des plaintes des clients liées notamment au non passage régulier des animatrices principalement pour le guichet de Ouagadougou ;
- Une imperfection du SIG qui ne permet pas de restrictions lorsqu'un agent à la caisse ne puisse pas faire de manipulation sur les comptes ;
- Une collusion entre le chef de guichet, la caissière, l'animatrice, et l'ensemble des agents de crédit.

VI. Constats sur le non-respect des politiques et procédures internes par les dirigeants, les employés et les personnes apparentées.

AGENCE DE DEDOUGOU

N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFORMANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSABLES
AGENCE DE DEDOUGOU					
GUICHET DE BOROMO					
01	La responsable du guichet a pris une avance directement au niveau du coffre-fort d'un montant de 2.875.000 FCFA pour compléter l'avance prise au niveau de la caisse populaire de Poura pour placement capitaux : confère T282384 du 31/05/2018. Une décharge manuscrite est jointe à la pièce.	Non-respect des procédures, Fraude et pertes financières.	Ne plus retirer ou prendre directement de l'argent au niveau du coffre .Passer désormais par le guichet ou par la banque ou la caisse populaire.		Responsable du guichet
GUICHET DE KOUDOUGOU					
14	Des avances pour frais de déplacement/mission de plus de 50 000 FCFA sont accordées au niveau du guichet alors que le plafond est fixé à 50 000 FCFA : voir T215608 du 05/06/2018 de 54 000 FCFA.	Non-respect des procédures	Utiliser un chèque pour toute avance de frais de mission/déplacement dont le montant est supérieur à 50 000 FCFA.		Le chef de guichet

AGENCE DE BOBO-DIOULASSO

N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFORMANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSABLES
GUICHET DE BOBO1					
22	On note un non-respect de la procédure d'acquisition de bien et service qui recommande la consultation de fournisseur restreint pour les commandes d'un montant supérieur ou égal à 100.000F CFA . T242412 ; T248113 montant 237.711FCFA	Fraudes Perte financière.	Respecter la procédure d'acquisition de bien et service en vigueur		Chef de guichet Caissière
GUICHET DE HOUNDE					
23	Nous avons procédé à une vérification de la sauvegarde des bases à travers le disque dur externe du guichet pour l'année 2018 et avons constaté que les sauvegardes qui s'y trouvent sont uniquement pour les mois de novembre et de décembre 2018. Pour le mois de Novembre on a trois sauvegardes (les19, 21 et le 29) et également trois pour le mois de décembre 2018 (les14, 26 et 31/12/2018)	Non-respect des procédures ; Pertes de données	Faire des sauvegardes quotidiennes des bases et les enregistrer dans un disque externe		Chef de guichet

N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFORMANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSABLES
SIEGE					
	<p>Il est constaté un manquement dans la procédure de gestion des ressources humaines relatif à la tenue du fichier du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence de tous les éléments constitutifs du dossier du personnel (contrat de travail dûment signés par les deux parties, la fiche d'évaluation à mis parcourt ou en fin de contrat, le certificat de visite et de contre visite, les pièces d'état civil des agents... <p>Il est constaté un manquement dans la procédure de gestion des ressources humaines relatif au recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ On a constaté que certains agents n'ont pas le diplôme requis pour le poste occupé. confère dossier d'Amadou Adama. 	<p>Fraude</p> <p>Incompétence</p>	<p>Respecter la procédure de la gestion de la ressource humaine notamment sur les points ainsi évoqués</p>		<p>GRH</p>
GUICHET DE PIELA					
	<p>On a constaté que l'animatrice stagiaire en plus des frais de stage bénéficie des primes dénommée « frais pour sortie d'animation » sans l'autorisation</p>	<p>Non-respect des procédures;</p> <p>Pertes financière.</p>	<p>Ne plus engager ces genres de décaissement sans l'autorisation préalable de la</p>		<p>Chef de guichet</p>

N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFORMANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSABLES
	préalable de la Direction : confère : T96760 du 19/03/2018 forfait pour collecte de l'épargne PEP à Bilanga : 6.000 FCFA ; T98492 du 03/04/2018 frais de soutien à la promotion de la collecte à Bilanga : 12.000 FCFA ; T103101 du 07/05/2018 frais d'animation et de sensibilisation à Bilanga : 6.000 F CFA T108907 du 12/06/2018 frais pour sortie d'animation et de sensibilisation : 9.000 FCFA ;		hiérarchie.		

VII. Appréciation de la gestion des crédits et le suivi du recouvrement des prêts ;

Globalement le portefeuille à risque a augmenté notamment pour ce qui concerne le PAR 90 jours. L'encours au 31 décembre 2018 est de **2.377.491.739 FCFA** contre **3.106.105.851 FCFA en 2017**. Des visites à la clientèle ont été effectuées avec confirmation des soldes à travers les relevés des comptes et des carnets des clients. Le taux de confirmation s'est élevé à 60% sur l'ensemble des guichets couverts. L'implication de l'audit a été sollicitée au cours de la période dans la participation au comité de crédit, ce qui nous a conduits à examiner **1091 dossiers**. En plus de cela, nous avons pu certifier **511 dossiers de crédits**.

Les constats les plus essentiels sont :

- Des dossiers de crédits souffrent de manque d'information quant aux pièces justificatives requises, il s'agit essentiellement des CNIB des emprunteurs, des attestations de visite de l'activité, de visite de la garantie ;
- Des dossiers de crédit sont instruits et décaissés sans être soumis au comité de crédit en agence pour analyse et cela a concerné la période de novembre à décembre pour le guichet de Bobo1 ;

- Les contrats de prêts sont entachés d'erreurs car les informations sur les conditions du prêt ne sont pas renseignées ;
- Une mauvaise tenue de dossiers de crédits : en effet les dossiers sont déposés sur les bureaux des différents agents ;
- L'archivage n'est pas fait convenablement ;
- Les délais de traitement des dossiers de crédit sont jugés trop longs par les clients en témoignent les plaintes au guichet de DANO.

N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFORMANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSABLES
AGENCE DE OUAGADOUGOU					
GUICHET DE CISSIN					
01	A notre passage le guichet ne disposait pas d'une situation claire, précise et exhaustive des crédits à recouvrer par l'agent de recouvrement à date. Nous avons constaté que de janvier à décembre 2018, plus de 40.345.102 FCFA ont été passés en pertes dont de 3.295.915 FCFA à recouvrer.	Fraudes ; Pertes financières. Navigation à vue.	Etablir et mettre à la disposition du prestataire chargé du recouvrement une situation exhaustive des crédits à recouverts. Recruter des animatrices supplémentaires pour venir à bout de ces impayés. Nous recommandons la suspension de toute activité d'octroi de crédit dans le dit guichet.		Responsable des opérations, GRH..
	On constate une négligence dans le montage et le suivi des dossiers de crédit. En effet un crédit de préfinancement de marché d'un montant de douze millions (12.000.000 F CFA) a été accordé à l'Entreprise LEADER BTP sans que le Responsable des Opérations ou la Directrice Générale de GRAINE ne donne une autorisation expresse surtout que ledit produit était en	Fraude, Impayés, Perte financière.	Prendre les informations nécessaires sur les clients avant de procéder à l'approbation du crédit. Pour un montant plus élevé, faire l'étude du dossier au niveau du siège. Formaliser la prise de garanties nécessaires en vue de procéder à la		Responsables des opérations.

N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFORMANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSABLES
	<p>expérimentation. Seule une décision au niveau guichet du chargé du portefeuille crédit épargne a permis de débloquent ladite somme. Aucun suivi n'a été fait si bien que le marché a été résilié sans que le guichet ne soit informé. C'est à la suite d'une rencontre le 12 septembre 2018 de l'audit avec la mairie de Loumbila commanditaire de l'ouvrage que nous avons été informés de la résiliation du marché et ce depuis le 28 février 2018 alors que l'échéance de remboursement était prévu pour le 27 juillet 2018. Au moment où nous rédigeons cette note aucun agent de GRAINE-SARL en poste ne sait où se trouve les locaux de l'entreprise même pas ceux qui ont autorisé le déboursement du crédit.</p> <p>Conséquence : La totalité du crédit capital plus intérêts est en impayé soit quatorze millions cent cinquante-cinq mille huit cent francs (14.155.800 FCFA).</p>		<p>réalisation en cas de défaillance du crédit.</p> <p>Tous ceux qui ont intervenu dans le processus d'approbation du crédits s'explique.</p> <p>Engager des actions afin de recouvrer le crédit.</p>		
	<p>Les dossiers de crédits ne sont pas bien rangés et gardés dans un endroit sécurisés. Les crédits soldés et non soldés sont mélangés.</p>	<p>Perte de dossiers, Fiabilité de l'information.</p>	<p>Le guichet ne dispose pas de cadre appropriée pour l'archivage des différents des documents.</p> <p>Prendre les dispositions pour que les actifs de l'institution soient protégés, notamment en transférant les dossiers au niveau du guichet de Bissighin tout en prenant le soin de responsabiliser les agents pour la gestion des documents transférés.</p>		<p>Chef de guichet, agent de crédit, responsable administratif et financier.</p>

N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFORMANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSABLES
			Séparer les dossiers de crédit soldés de ceux non soldés et les garder dans des endroits sécurisés.		
GUICHET DE NOUNA					
14	Les 05 GS BALAVE représentent plus de la moitié du PAR du guichet de Nouna à la date du 18/10/2018. Soit un montant de 6 515 750 sur un PAR total de 10 359 750 .	Pertes financières	Mener des actions fortes pour recouvrer tous les crédits en retard avant la fin de l'année.		Agent de crédit Chef de guichet

VIII. Modalités de gestion de l'épargne et le suivi des comptes inactifs.

Globalement l'encours d'épargne au 31 décembre 2018 s'élève à **1.387.490.963 FCFA** contre **1.368.556.376 FCFA** soit une hausse de **18.934.587 FCFA**. Des visites à la clientèle ont été effectuées avec confirmation des soldes à travers les relevés des comptes et des carnets des clients. Au cours de la période le taux d'épargne confirmé est de **65,343%** sur l'ensemble des guichets visités.

Nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives sur l'utilisation des procurations. Quant au suivi des comptes dormants, une procédure a été élaborée et est en cours de validation et un travail d'inventaire des comptes dormants a commencé et ce, dans le but de procéder au verrouillage systématique de ces comptes. Le processus déjà entamé avec les guichets de Koudougou, Sabou va s'étendre à l'ensemble du réseau.

IX. Evaluation des procédures budgétaires.

IX.1 Sur les procédures budgétaires et leur mise en œuvre.

Au niveau des charges l'on note une maîtrise des charges, le tableau ci-dessous donne le détail par rubrique budgétaire :

RUBRIQUES BUDGETAIRES	Suivi budgétaire annuel des charges				Observations
	Exécution au 31/12/ 2018	Budget annuel	Reliquat budgétaire	Taux de réalisation	
Account	9 = 7-8	10	11 = 10-9	12 = 9/10	
BUDGET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
POSTES DE CHARGES	REALISATIONS	BUDGET ANNUEL	ECART	TAUX	COMMENTAIRES
CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	27 757 979	25 818 981	- 1 938 998	108%	Le taux de réalisation des charges après 12 mois d'activité est à 79% ce qui indique une bonne maîtrise des charges. Ces acquis sont a consolidé.
ACHATS DE MATIERES ET FOURNITURES NON STOCKABLES	77 028 400	87 367 492	10 339 092	88%	
AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	247 498 095	353 221 819	105 723 724	70%	
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 195 048	3 360 000	1 164 952	65%	
CHARGES DU PERSONNEL	345 600 889	415 828 464	70 227 575	83%	

Au niveau des produit l'on note que le niveau du portefeuille ne génère pas de revenus conséquents, cela se traduit par la dégradation du portefeuille car les remboursements sont de plus en plus rares sur le portefeuille. Le détail par rubriques budgétaires se présente comme suit :

RUBRIQUES BUDGETAIRES	Suivi budgétaire annuel des produits				Observations
	Exécution au 31/12/ 2018	Budget annuel	Reliquat budgétaire	Taux de réalisation	
Account	5	6	7=6-5	8= 5/6	
BUDGET DES RECETTES					
POSTES DE PRODUITS	REALISATIONS	BUDGET ANNUEL	ECART	TAUX	
PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	467 972 858	1 114 268 852	646 295 994	42,00%	Le taux de recouvrement des produits après douze (12) mois d'activité est de 55% tandis qu'il devait se situer autour de 100% ce qui traduit une contreperformance .
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	116 892 791	64 714 198	- 52 178 593	180,63%	La productivité est à son plus bas niveau comparé à la taille de l'institution par conséquent les actions visant à croître le portefeuille tout en améliorant la qualité du crédit doivent être engagées sans délai.
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	74 624 636		- 74 624 636	#DIV/0!	
TOTAUX	659 490 285	1 178 983 050	519 492 765	55,94%	

IX.1 Sur les comptes de régularisations

Les comptes de régularisation ne sont pas tous apurés au cours de la période sous revue, il s'agit des soldes depuis 2010, résultant d'opérations sur le terrain pour ce qui est des liquidations des épargnes et l'octroi des crédits et leurs remboursements, le solde négatif de **(741.000 FCFA) sept cent quarante un mille zéro quatre francs CFA**.

X. Evaluation de la mise en œuvre des accords ou conventions liant le SFD à ses partenaires, le cas échéant.

Au total au cours de la période sous revue GRAINE-SARL avait **treize(13)conventions de partenariat**.Le détail de ces accords et conventions se présente comme suit :

N° D'ORDRE	PARTENAIRES	TYPE DE FINANCEMENT	DATE DE SIGNATURE	DUREE	MONTANT
1	MANOS UNIDAS	Construction d'un guichet en vue de sécuriser davantage l'accès aux femmes les services financiers et non financiers	21 mars 2018	1 an	29273euros soit 19.201.829 FCFA
2	FONDS SNV	Financement de la chaine de valeur maraichage : speculation oignons			2.500.000 FCFA
3	WHOLE PLANET FOUNDATION	Emprunts pour les fonds de micro-crédits	06/09/2017	4 ans	258.044.750FCFA
4	GRAMEEN CREDIT AGRICOL	Emprunts pour les fonds de micro-crédits	08/12/2016	3ans du (15/06/2017 au 15/12/2019)	327.978.500 FCFA
5	ADA PROJET FINANCE DIGITALE	Mise en place d'un projet de finance digital et d'une connectique à haut niveau Coaching chaine de valeurs et évaluation de risques	17/09/2018	4 mois(01/11 /2017- 01/09/2018 au 31/12/2018)	60000 euros soit 39.357.420 FCFA
6	ICCO STARS	Subventions pour le développement de produits financiers, formation sur la méthodologie crédit et gestion de l'épargne et de la clientèle et du plan d'affaire 2018-2022		1/06/2017 au 1/06/2018 renouvelable par tacite reconduction jusqu'en fin2020	18.826.000 FCFA
7	SELEVER	Améliorer les conditions de	28/06/2017	01/07/2017	101.663.791FCFA

		vie des populations à travers l'élevage de la volaille locale		au 30 /06/2018	pour un total crédit décaissé de 86.475.000FCFA
8	PNBF/Biodigesteurs	Financement des AGR	25/07/2017	1 an	3.200.000FCFA
9	Convention de partenariat TINBA	Financement de la production et la commercialisation du sésame pour la campagne 2018/2019	29 juillet 2018	1 an	331.360.000FCFA
10	Convention FMR	Mise en œuvre des éléments du plan d'action sur l'audit social conduit en 2017	14/11/2018	08 janvier 2019 au 29 mars 2019	7.965.000 FCFA
11	DON BOULE DE NEIGE	Financement des crédits maraîchers	2016	En cours	20.815.995
12	Convention GRAINE-SARL/OCADES/FADA	Financement des populations vulnérables du Diocèse des AGR	02 Aout 2017	5 ans	5.300.000FCFA
13	Convention UGK	Financement des AGR en lien avec la filière sésame et karité de l'union	24/08/2017		63.800.000FCFA

Tableau 3 : Les conventions de partenariat

Source : Le Service Audit et Contrôle Interne

De l'évaluation de ces conventions il ressort les manquements ci-après :

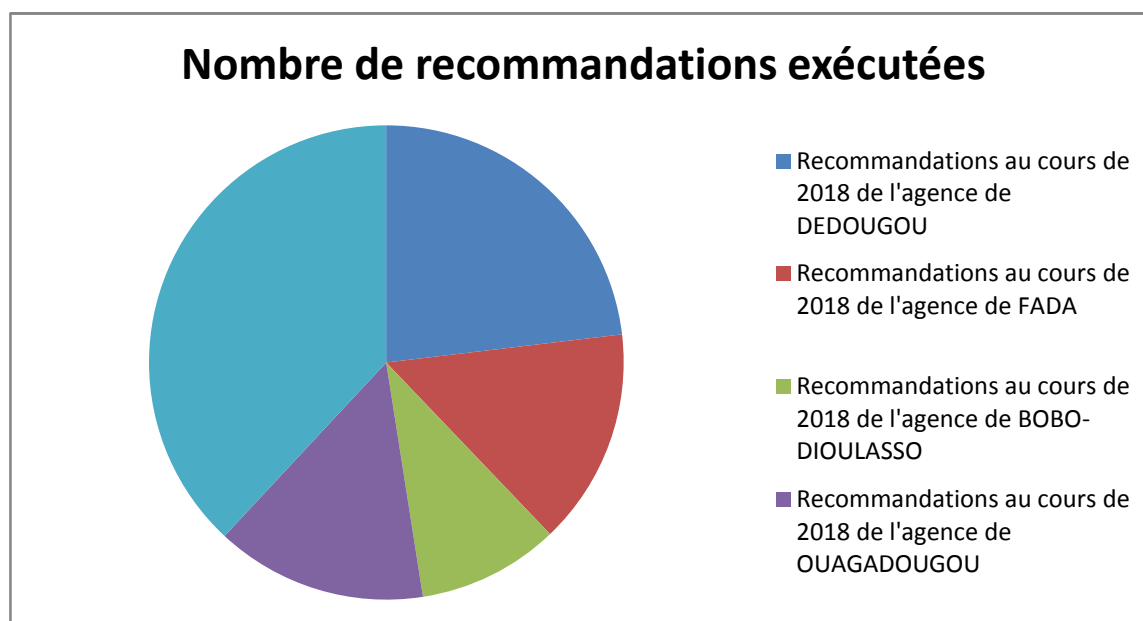
N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFORMANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSABLES
AGENCE DE OUAGADOUGOU					
30	<p>Le non-respect des conventions signées entre GRAINE et certains partenaires dans le cadre de financement du crédit entraîne d'importants retards dans le paiement du crédit. C'est le cas de la convention de financement de crédit entre GRAINE et Union des Groupements Kiswensida UGK signé le 24 Août 2017. Selon l'article 5 de ladite convention on lit dans les obligations du partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Alinéa 6 : Veiller à ce que chaque association bénéficiaire d'un prêt contribue à hauteur de 10% du montant du prêt à la constitution de la caisse de solidarité ; ✓ Alinéa 10 : Ouvrir un compte au nom de la fédération dans lequel sera déposé les fonds de la caisse de solidarité ; ✓ Alinéa 12 : Demander à chaque membre de constituer en son sein une garantie matériel pour l'obtention du crédit et qui pourra être exécutée en cas de défaillance. <p>De cette convention il en ressort que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aucune association bénéficiaire du prêt n'a constitué le montant de 10% pour la caisse de solidarité ; ✓ Aucun compte n'a été ouvert à GRAINE au nom 	Impayés, Pertes financières	<p>Avant toute signature de convention de financement surtout local, prendre toutes les informations nécessaires sur le partenaire avant de s'engager : sa réputation du partenaire, son expérience, sa capacité financière, son aptitude à honorer ces obligations, ses relations de coopération avec d'autres partenaires.</p> <p>Mettre en place un service de gestion de la clientèle et du partenariat, afin de faire un suivi rigoureux des différentes conventions.</p> <p>Exiger tous les préalables avant l'octroi du crédit.</p> <p>Appliquer l'article 14 de la convention du 24 Août 2017, en vue de recouvrer les crédits litigieux.</p>	<p>Des dispositions sont prises pour la relecture du contenu des conventions de financement. Un officier de justice accompagne GRAINE à cet effet.</p> <p>il faut noter les causes des impayés les causes principales sont liées à plus tôt à la mauvaise foi de la présidente de l'association qui est passé récupérer des sommes d'argent chez les groupes juste après le décaissement du crédit. Conséquence, les femmes n'ont pas eu suffisamment de fonds pour leurs activités. La deuxième cause réside dans le fait qu'en</p>	Responsable des opérations.

N°	FAIBLESSES	RISQUES ET CONTREPERFOR- MANCES	RECOMMANDATIONS	COMMENTAIRES DE L'AUDITE	PERSONNES RESPONSAB- LES
	<p>de l'UGK ;</p> <p>✓ Aucune garantie matérielle n'a été mobilisée au sein des associations bénéficiaires du crédit.</p> <p>Conséquence : Sur un crédit soixante-trois millions huit cent mille francs (63.800.000 FCFA) décaissé dans le cadre de cette convention quarante-neuf millions quatre-vingt-cinq mille deux cent trente un francs (46.901.833 est en impayé de +90 jours à la date de fin décembre 2018.</p>			<p>plus de cela, le montant qu'elle a récupéré n'est pas remboursé.</p>	
GUICHET DE KATRE YAAR					
	<p>L'on constate de façon générale qu'il n' ya pas de rapport d'évaluation du partenariat sur la base trimestrielle, absence de PV de suivi de l'activité de la fédération, absence de document de cautionnement/aval signé par la fédération, de plus l'on note un non-respect des termes de la convention, les associations bénéficiaires ne constituent pas 5% du fonds de solidarité du montant de chaque prêt</p>	<p>Pertes financières</p>	<p>Procéder donc à une évaluation du partenariat, Mise en place de tous les supports conformément au protocole de financement du 10/10/2016.</p>		<p>Responsable des opérations.</p>

XI. Evaluation du suivi de la mise en œuvre des conclusions des rapports d’inspection et de vérification par les dirigeants élus et par la Direction Générale.

Tableau 4: Point sur la mise en œuvre des recommandations du Service Audit et Contrôle Interne au cours de 2018

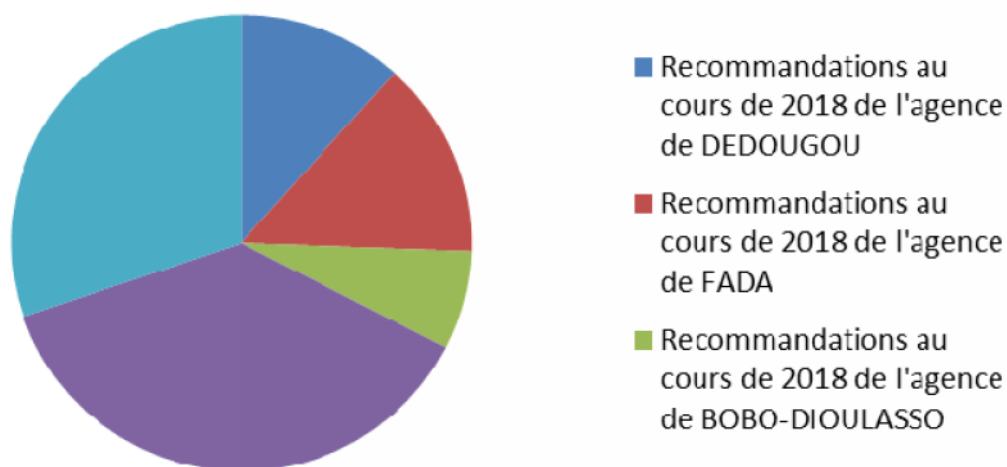
PERIODE	Point au 31/12/2018			
	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations partiellement exécutées	Nombre de recommandations non exécutées	Taux de mise en œuvre
Recommandations au cours de 2018 de l'agence de DEDOUGOU	122	5	8	90,37
Recommandations au cours de 2018 de l'agence de FADA	78	6	9	83,87
Recommandations au cours de 2018 de l'agence de BOBO-DIOULASSO	51	3	8	82,26
Recommandations au cours de 2018 de l'agence de OUAGADOUGOU	76	16	29	62,81
Recommandations au cours de 2018 de l'agence de DORI	201	13	9	90,13
TOTAL (RECOMMANDATIONS)	528	43	63	83,28



Graphiquen°1 : Point sur les recommandations formulées

Source : Le Service Audit et Contrôle Interne

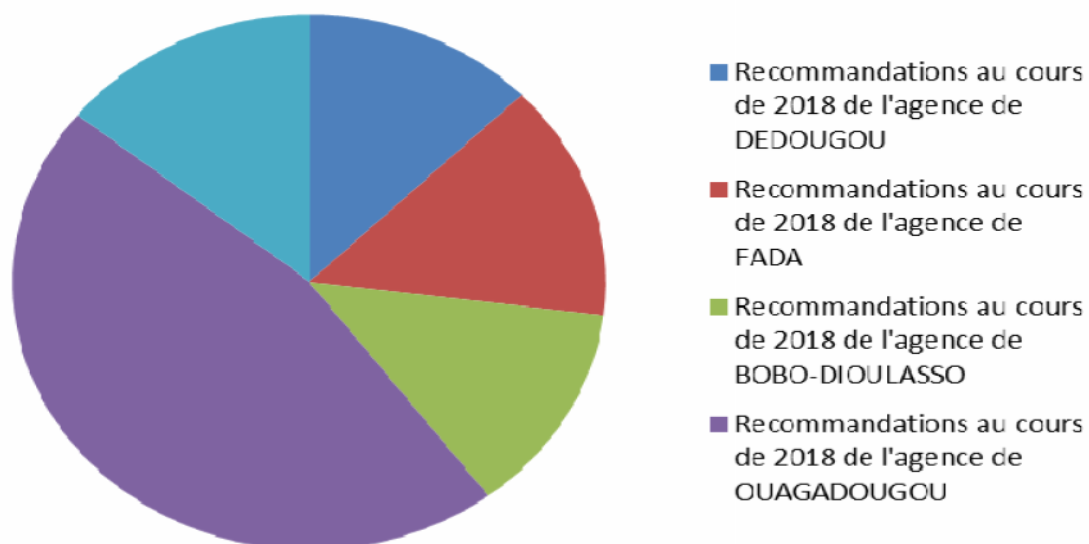
Nombre de recommandations partiellement exécutées



Graphique n°2 : Point sur les recommandations partiellement exécutées

Source : Le Service Audit et Contrôle Interne

Nombre de recommandations non exécutées



Graphique n°3 : Point sur les recommandations non exécutées.

Source : Le Service Audit et Contrôle Interne

Tableau 5 : Point sur la mise en œuvre des recommandations du CAC 2017

PERIODE CONCERNEE	Point au 31/12/2018				
	Nombre de recommandations à mettre en œuvre	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations partiellement exécutées	Nombre de recommandations non exécutées	Taux de mise en œuvre
Recommandations au cours du CAC 2017	11	6	4	1	54,55
TOTAL (RECOMMANDATIONS)	11	6	4	1	54,55

Tableau 6: Point sur la mise en œuvre des recommandations du Ministère de tutelle

PERIODE CONCERNEE	Point au 31/12/2017				
	Nombre de recommandations à mettre en œuvre	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations partiellement exécutées	Nombre de recommandations non exécutées	Taux de mise en œuvre
Recommandations antérieures 2012	2	0	2	0	0%
TOTAL (RECOMMANDATIONS)	2	0	2	0	0%

Tableau 7: Point sur la mise en œuvre des recommandations du CAC antérieurs à 2017

PERIODE	Point au 31/12/2018				
CONCERNEE	Nombre de recommandations à mettre en œuvre	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations partiellement exécutées	Nombre de recommandations non exécutées	Taux de mise en œuvre
Recommandations antérieurs 2017 de l'agence de DEDOUGOU	2	1	1	0	50%
Recommandations antérieurs 2017 de l'agence de BOBO-DIOULASSO	6	4	2	0	67%
Recommandations antérieurs de l'agence de FADA N'GOURMA	5	3	2	0	60%
Recommandations antérieurs 2017 de l'agence de DORI	3	2	1	0	67%
Recommandations antérieurs 2017 de l'agence de OUAGADOUGO U et SIEGE	16	6	10	0	38%
TOTAL (RECOMMANDATIONS)	32	16	16	0	50%

Tableau 8: Point sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne antérieurs à 2016

PERIODE	Point au 31/12/2018				
CONCERNEE	Nombre de recommandations à mettre en œuvre	Nombre de recommandations exécutées	Nombre de recommandations partiellement exécutées	Nombre de recommandations non exécutées	Taux de mise en œuvre
Recommandations antérieurs de l'agence de BOGANDE	16	10	3	3	63%
Recommandations antérieurs de l'agence de BOROMO	4	4	0	0	100%
Recommandations antérieurs de l'agence de OUAGADOUGO U/SIEGE	29	29	0	0	100%
Recommandations antérieurs de l'agence de DEDOUGOU	12	12	0	0	100%
Recommandations antérieurs 2017 de l'agence de DORI	31	28	3	0	90%
Recommandations antérieurs 2017 de l'agence de FADA N'GOURMA	31	27	3	1	87%

Recommandations antérieures 2017 de l'agence de BOBO-DIOULASSO	53	48	4	1	91%
Recommandations antérieures 2017 de l'agence de OUAGADOUGO U et SIEGE	4	3	1	0	75%
TOTAL (RECOMMANDATIONS)	84	74	7	3	88%

Fait à Ouagadougou, le 12 avril 2019.

La Responsable du Service Audit et Contrôle Interne

Mme KORGO M.C.Eugenie

Composition de l'équipe :

Mr BAZONGO Bapio, *Assistant en Audit et Contrôle Interne, Agence de Bobo –Dioulasso*

Mr LOMPO Modieriba, *Assistant en Audit et Contrôle Interne, Agence de DEDOUGOU*

Mme OUEDRAOGO Yvette, *Assistant en Audit et Contrôle Interne, Agence de DORI*

Mr BELEME Constantin, *précédemment Assistant en Audit et Contrôle Interne, Agence de FADA N'GOURMA*

Mme KORGO M C Eugenie, *Responsable du Service Audit et Contrôle Interne, Siège Ouagadougou.*